



Compte-rendu succinct de la séance du  
**COMITÉ SYNDICAL DU 23 JUIN 2022 – 11h**  
à la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville  
à Yutz

La séance est ouverte à 11h.

Après avoir entendu quelques communications du Président, le Comité Syndical :

- **PROCEDE** à l'élection de M. Michel GHIBAUDO, 4<sup>ème</sup> Vice-Président et Patrick RISSER, 5<sup>ème</sup> Vice-Président
- **APPROUVE** le CRAC de la ZAC EUROPORT établi au 31 décembre 2021 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- **DECIDE** du versement d'une seconde avance de trésorerie à la SODEVAM, à hauteur de 400 000 €, portant ainsi le montant total des avances à 1 400 000 €
- **ADOpte** la Décision Modificative au Budget Primitif 2022
- **FIXE** à 150 000 m<sup>2</sup> la surface de plancher totale du projet porté par la société SET CHEVALLIER et **AUTORISE** le dépôt de plusieurs permis de construire par autant de sociétés filiales de la société SET CHEVALLIER
- **AGREE** la candidature de H2V Thionville en lieu et place de la société H2V Industry en vue de la cession d'un foncier d'une contenance totale de 310 765 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage.

La séance est levée à 11h40.